



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de tri

Question écrite n° 7102

Texte de la question

M Philippe Mestre attire l'attention de M le Premier ministre sur les graves perturbations que la longue greve dans les services postaux fait courir sur le bon fonctionnement des services de la publicite fonciere. Les documents envoyes par les notaires aux conservations des hypotheques n'arrivent pas en temps voulu et les formalites de publication, d'inscription ou de renouvellement des inscriptions ne sont pas effectuees dans les delais. En consequence, la securite du credit hypothecaire et la fiabilite des fichiers de la publicite fonciere ne sont plus assurees. Par ailleurs, les notaires recoivent avec retard les pieces que leur communiquent les conservateurs des hypotheques pour les formalites en cours. Aussi, pour eviter les facheuses consequences que l'on peut imaginer, il lui demande s'il n'envisage pas de deposer un projet de loi analogue au texte promulgue le 27 decembre 1974 (loi no 74-1115) a la suite des greves qui avaient eu lieu cette annee-la.

Texte de la réponse

Reponse. - Sans meconnaitre les problemes auxquels ont ete confrontes les usagers du service de la publicite fonciere du fait des perturbations postales, l'assurance peut etre donnee que la fiabilite des fichiers hypothecaires n'a pas ete mise en cause. Dans ces conditions, le Gouvernement n'a pas juge opportun de prendre des dispositions legislatives particulieres dans le domaine signale par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Mestre Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7102

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3693